

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Individu

Vous pouvez profiter du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik si :

1. vous avez au moins 18 ans;
2. vous êtes résident ou résidente* de la région Kativik;
3. vous avez respecté tous les engagements pris en vertu d'un des programmes de logement de la SHQ, si vous avez déjà bénéficié d'un de ceux-ci;
4. vous n'avez aucun arriéré de loyer ni aucune dette liés à un logement à loyer modique situé dans la région Kativik;
5. vous n'avez aucun arriéré de paiement ni aucune dette liés aux taxes municipales pour un logement situé dans la région Kativik.

Le cas échéant, votre conjoint ou conjointe doit satisfaire aux conditions 3 à 5.

** Est considérée comme résidente une personne physique dont la résidence principale est située, depuis au moins un an, dans la région Kativik ou une personne inuite bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.*

Organisme

Vous pouvez également bénéficier des avantages du programme en tant que personne morale si vous respectez les conditions suivantes :

1. vous êtes un organisme sans but lucratif ou une coopérative;
2. votre bureau principal se trouve dans la région Kativik;
3. vous êtes propriétaire des unités résidentielles visées;
4. ces unités sont destinées à des résidents qui ne sont pas vos employés;
5. si vous avez déjà bénéficié d'un programme de la SHQ, vous avez respecté tous les engagements pris en vertu de celui-ci.

**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**

POUR INFORMATION

Pour plus de renseignements sur le Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik, ou pour savoir si vous y êtes admissible, communiquez avec l'Office municipal d'habitation Kativik :

Téléphone : 819 964-2000

Courriel : homeownership@omhkativikmhb.qc.ca

Pour obtenir de l'information complémentaire, vous pouvez communiquer avec la Société d'habitation du Québec :

Téléphone : 1 800 463-4315

Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca

Site Web : www.habitation.gouv.qc.ca

Note : Ce dépliant ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.

This publication is also available in English.

Ĉ[°]ē <°cσ<ĭ[°]b <∃Δ[°]ē▷Γ∂ Δ.∂[°]∩∃[°].



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ



100 %

SHQ-1166 (2019-06)

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PROGRAMME FAVORISANT L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE DANS LA RÉGION KATIVIK



PROGRAMME FAVORISANT L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LA RÉGION KATIVIK

Vous envisagez de construire, d'acheter ou rénover une résidence dans l'un des 14 villages de la région Kativik? Vous rêvez de devenir propriétaire?

La Société d'habitation du Québec (SHQ) peut appuyer vos projets d'accession à la propriété et de rénovation résidentielle.

LA FIERTÉ D'ÊTRE PROPRIÉTAIRE

Le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik a pour but d'améliorer les conditions de logement des résidents des villages nordiques et de les aider à devenir propriétaires.

UN PROGRAMME AVANTAGEUX EN 4 MODULES

Module 1 : Formation et soutien

➔ Ce module prévoit un plan de formation qui permet aux ménages d'acquérir les connaissances pertinentes sur le processus d'acquisition, la gestion et l'entretien d'une propriété.

Module 2 : Aide à l'achat et à la construction

➔ Cette aide financière permet l'acquisition ou la construction d'une propriété à un coût raisonnable.

Elle correspond à 75 % du coût total de réalisation reconnu par la SHQ. Ce ratio est porté à 90 % dans certains cas particuliers dont les paramètres sont déterminés par la SHQ (coops et OSBL).

Comment la subvention est-elle calculée?

La subvention est calculée selon le type d'unité résidentielle et le coût de construction reconnu, en fonction du village où vous souhaitez vous établir.

TYPE D'UNITÉ RÉSIDENIELLE	COÛT DE CONSTRUCTION MAXIMAL	SUBVENTION
Chambre	430 000 \$	322 500 \$
Studio	510 000 \$	382 500 \$
1 chambre	570 000 \$	427 500 \$
2 chambres	660 000 \$	495 000 \$
3 chambres	700 000 \$	525 000 \$
4 chambres	740 000 \$	555 000 \$
5 chambres	790 000 \$	592 500 \$
6 chambres et plus	830 000 \$	622 500 \$

SOMME ADDITIONNELLE ALLOUÉE

VILLAGE	PAR UNITÉ RÉSIDENIELLE	PAR CHAMBRE (maison de chambres)
Akulivik	17 300 \$	6 100 \$
Aupaluk	6 300 \$	2 300 \$
Inukjuak	10 000 \$	3 500 \$
Ivujvik	20 100 \$	7 000 \$
Kangiqualujuaq	6 100 \$	2 100 \$
Kangijsujuaq	12 300 \$	4 400 \$
Kangirsuk	7 700 \$	2 600 \$
Kuujuuaq	0 \$	0 \$
Kuujuarapik	0 \$	0 \$
Puvirnituq	14 400 \$	5 100 \$
Quaqtaq	9 800 \$	3 500 \$
Salluit	15 200 \$	5 300 \$
Tasiujaq	5 300 \$	1 900 \$
Umiujaq	4 200 \$	1 400 \$

Module 3 : Aide à la rénovation

➔ Pour aider les propriétaires à rénover leurs unités résidentielles, la SHQ offre une subvention correspondant à 50 % du coût total des travaux de rénovation majeure. L'aide financière maximale est de 87 500 \$ et le coût minimal des travaux reconnu est de 20 000 \$.

Module 4 : Aide à l'occupation

➔ Une subvention récurrente, versée pour une période initiale de 15 ans, est offerte aux propriétaires privés pour le paiement des taxes municipales (75 % de la facture annuelle, pour un maximum de 10 500 \$) et des primes d'assurance habitation (30 % de la prime).



Source : Office municipal d'habitation Kativik



Inukjuak
Photo : Xavier Dachez